

Image not found or type unknown



Achat moto avec vice caché

Par **makibu**, le **02/05/2008** à **13:10**

suite à l'achat d'une moto à un particulier (le 26 avril 2008) et du nettoyage du réservoir (le 1 mai 2008), nous avons constaté un trou, qui la rend donc inapte à rouler, ou alors il faut changer entièrement le réservoir. j'aimerais savoir ce que l'on doit faire dans ce cas. nous avons appelé le vendeur, mais répondeur! et pas de nouvelles depuis. quels recours? dans quels délais?